

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
Charente-Maritime

OBJET :

Tour de France cycliste 1957
Participation dans les frais

56168

2 orig + copie compl. 12/11/57
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Décembre 1956

Le huit Décembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, LAURENT, C UNIL, BARRIERE GUILLAUD, DOMEQ, ETCHEBER, POUGET, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. CHAMBOULAN, GRUSSENMEYER, DUFOUR, ROCHEDEREUX, COUNIL EDOUARD, PAPEAU, GUICHAOUA

Représentés : M. Brotreau par M. Reutin

M. Etcheber a été élu secrétaire

M. Barrot expose qu'à la suite de sa visite à Royan, M. Laville, Commissaire Général adjoint du Tour de France, a estimé que Royan pouvait être choisie comme ville étape du Tour 1957

La date retenue serait le 18 Juillet pour une arrivée à'étape contre la montre qui aurait lieu au stade rugby.

L'organisation demandait une somme forfaitaire de 2.750.000 frs mais étant donné les bonnes relations entretenues par M. le Député Maire avec M. Jacques Goddet, le C.G.D.F. a pu obtenir sous réserve de l'accord de la Municipalité que cette somme soit ramenée à 2 millions.

Le paiement de cette somme devra s'effectuer par quarts.

au 1er Avril
au 1er Mai
au 1er Juin
lors du passage du Tour de France

Le C.G.D.F. a fait une première étude concernant les dépenses à envisager et les recettes escomptées. Les recettes ont été sous estimées alors que les dépenses sont plutôt forcées.

1/ Dépenses :

Aménagement de la piste du stade	300.000
Tentes, tables, accessoires	150.000 frs
Contrôleurs	120.000
Chaises	10.000
Assurances, service d'ordre	50.000
Imprévus 20 % des sommes ci-dessus	106.000
pour mémoire : installation des gradins démontables par le personnel municipal	
	<hr/> 636.000 frs

2/ Recettes escomptées

2 - Recettes exemptées

300 places de tribune à 600 frs	180.000
500 places chaises à 400 frs	200.000
1000 places gradins à 300 frs	300.000
2.000 places pourtour debout à 200 frs	400.000
	<hr/>
	1.080.000 frs

soit une dépense de 2.636.000 - 1.080.000 = 1.556.000 frs

Cette somme pourra être diminuée par des recettes supplémentaires qui pourront être obtenues par

vente d'un programme avec publicité
concession de buvettes (au stade et aux abords)

Il n'a pas été possible de chiffrer des recettes supplémentaires en raison du délai très court qui a été imparti pour l'étude de ce budget.

M. Laville a estimé l'emplacement du stade correspondant à tous les points de vue (arrivée et recettes) à une organisation type habituelle du Tour de France.

M. Goron et Garnier ont donné une assurance de principe que les organisateurs trouveront sur place le nombre de lits indiqué par M. Laville pour le logement.

Le C.G.D.F. propose donc à la ville d'accepter de prévoir à son budget l'inscription d'un chapitre dépenses de 3.000.000 (2 millions somme forfaitaire plus 1 million frais divers) et d'un chapitre recettes de un million étant entendu que tout sera mis en oeuvre pour que la participation de la ville soit réduite au minimum au moyen de recettes supplémentaires dont le montant n'a pu être chiffré.

Au cas où les recettes excéderaient 3 millions, l'organisation du Tour de France, demande que le bénéfice soit partagé par moitié entre la Ville et le Tour après déduction d'une somme de 750.000 frs revenant aux organisateurs.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions des organisateurs du Tour de France en vue de faire de Royan une ville étape en 1957 et le projet de budget présenté par le rapporteur décide

- d'accepter les propositions faites par les organisateurs et le Comité Général des Fêtes de Royan
- que la participation financière de la Ville sera prévue lors de l'établissement du budget primitif 1957

Approuvé par 13 voix, 3 contre et 7 abst.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 2 Janvier 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

[Signature]